Sujet: [INTERNET] Projet d'extension de la RNN du Marais d'Yves, enquête publique

De: francois.fourey@orange.fr

Date: 17/11/2021 09:59

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Copie à : mairie@fouras-les-bains.fr, secretaire@carrelets-charentais.com

#### Monsieur,

Concernant les carrelets situé dans cette zone, il est difficile de comprendre ce qui motive cette réglementation d'empêcher cette pratique qui fait la fierté de notre région. Ceux-ci font parti du décor depuis de très nombreuses années et ce n'est pas cette pratique qui a un impact fondamental sur la faune, la flore et les oiseaux qui au contraire s'en servent comme perchoir a l'abris de tout prédateur!

D'accord pour une restriction au delà de 60m du trait de cote comme cela se fait dans d'autres régions côtières et arrêtons les restrictions en tous

Merci d'y réfléchir avant toute décision sur ce projet.

#### Cordialement;

Propriétaire de ponton "solidaire" François FOUREY

06 32 25 54 88 - francois.fourey@orange.fr

Sujet: [INTERNET] projet d'extension de la Réserve Naturelle du Marais d'Yves

De: constant philippe <phil.cst2305@gmail.com>

**Date**: 18/11/2021 14:42

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,

dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'extension de la réserve naturelle du Marais d'Yves,

je veux apporter mon avis très positif quant'à l'extension de la réserve naturelle qui dès à présent souffre beaucoup

de l'érection de la digue de protection contre les submersions marines, laquelle ampute une bonne partie de son territoire actuel.

Dans la période présente très angoissante du réchauffement climatique, face auquel les décideurs mondiaux sont incapables de

de prendre les décisions douloureuses mais nécessaires qui s'imposeraient,

l'extension de cette réserve ne peut que contribuer, certes

à une bien faible échelle, à la préservation de la biodiversité dont le Marais d'Yves actuel nous montre avec bonheur un bel exemple

de ce qui devrait être fait à une échelle bien plus étendue encore. Avec les autres réserves de notre littoral départemental, nous nous devons

de rester exemplaires dans notre contribution à la protection de la nature en général, car chacun sait l'état déplorable dans lequel se trouvent aujourd'hui bon nombre d'espèces animales et végétales que la chasse et l'agriculture extensive malmènent chaque jour davantage.

Je tiens donc à exprimer un avis tout à fait favorable au projet d'extension de la Réserve Naturelle du Marais d'Yves.

Bien respectueusement

Philippe CONSTANT 228, rue des jardins 17940 RIVEDOUX PLAGE phil.cst@orange.fr

### [INTERNET] Pétition Estran

Sujet: [INTERNET] Pétition Estran

De: Jean-François QUERU < jf.queru@simongroup.fr>

Date: 18/11/2021 15:04

Copie à : "secretaire@carrelets-charentais.com" <secretaire@carrelets-charentais.com>

Pièces jointes :	
Pétition Projet d'extension de la «Réserve Naturelle Nationale d.pdf	30 octets

# Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

## Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

### Pétition

Trop c'est trop!

Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras!

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine!

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public!

Nom: QUERU	
Prénom :	
Adresse: 42 Allee des Tourillous Fourac	
Mail: ivolina @ wanadou.fr	
Téléphone: 06.07.0520.13	
Signature:	

Sujet: [!! SPAM] [INTERNET] Registre dématérialisé pas mis en place

De: Vive le Velo <contact@vivelevelo17.fr>

Date: 18/11/2021 15:04

Pour: pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour monsieur le président de la commission,

L'association vient de prendre note de l'enquête concernant le projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves.

Elle s'étonne qu'on n'ait pas proposé le registre dématérialisé sécurisé mentionné à l'article L. 123-10

La majorité des enquêtes publiques du département ont été faites selon cette procédure.

D'autre part, le contexte sanitaire justifie cette procédure.

Avec nos salutations distinguées

VIVE LE VELO